


Note interne de visite d'inspection

En grisé les parties à remplir obligatoirement

PACA	UT: 84	Subdivision de : 2	Date rédaction fiche: 22 juillet 2010
Inspecteurs :	Jérôme POCHON		Date d'inspection : 20 juillet 2010
Exploitant :	RHÔNE DURANCE ENROBES		Code GIDIC : 064.0496
Site inspecté :	CAVAILLON		A ou D : A
Activité :	Centrale d'enrobés à chaud		Priorité : P3
Objet de la visite :	<ul style="list-style-type: none"> • respect de l'arrêté complémentaire n° 67 du 26 août 2009, • respect de l'arrêté de mise en demeure n° 42 du 19 mai 2009. • Vérification actions correctives précédents écarts 		Visa : 
Présentation du site inspecté			
Description succincte des installations inspectées			
Une centrale d'enrobés à chaud alimentée par la société voisine LAFARGE GRANULATS.			
Contexte environnemental et socio-économique			
3 personnes travaillent sur le site industriel. L'activité est régulière toute l'année (fourniture des enrobés dans tout le 84 et départements limitrophes.			
Évolutions prévisibles (<i>augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés - augmentation/réduction des effectifs, ...</i>)			
/			
Résultats de la visite d'inspection			
Description sommaire du déroulement de la visite (<i>sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...</i>)			
<ol style="list-style-type: none"> 1. un point administratif, 2. une visite des installations du site afin de vérifier les écarts des précédentes visites et le respect des deux arrêtés (APC et AMD), 3. debriefing. 			
Conclusions de l'Inspection (<i>appréciation - suites données administratives (DREAL, PREFET) et pénales</i>)			
aucun écart et aucune fiche remarque.			
Personnes rencontrées (<i>noms, fonctions, ...</i>)			
M. Coltier, Responsable région, M. Rousselot, Service matériel,			
Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection			
<i>N° fiche</i>		<i>Commentaires (soldée?- évolution ?)</i>	
10 écarts de février 2009		Tous soldés	